
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 11

Séance du mercredi 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvain MAILLARD.

Sont présents: Encarnacion FIGUERA, Olivier FOURNIÉ, Sylvain MAILLARD, Christine MARY, Laetitia PICOCHÉ, Frédéric SAINT EVE, Ramon SOLA, Alexandre AUBRESPY, Anthony MENAGER, Mélodie MOLTO

Représentés: Madame Cyrielle RANNOU par Monsieur Alexandre AUBRESPY

Absents: Isabelle BERTRAND, Audrey DELEDALLE, Frédéric HAINKA, Grégory SOUQUET

Secrétaire de séance: Christine MARY

Ouverture de la séance à 20H03

1- Approbation du Procès-Verbal du 11 février 2025

Madame FIGUERA mentionne une erreur sur son nom, il y a un « s » en trop (FIGUERAS).

Elle signale également deux lettres inversées dans le nom MOLTO (MOLOT).

POUR : 10 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

Anthony Ménager arrive à 20h05

2- Ouverture d'un poste administratif et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que l'agent MICHEL Marion est actuellement embauchée par le service de mission temporaire du Centre de Gestion. Il y a 10 % de frais de service en plus.

Il rappelle que jusqu'en 2024 y avait 4 postes administratifs.

Actuellement vu les besoins de service et l'agent titulaire Cynthia Vivier qui est à mi-temps, le recrutement d'un autre agent est nécessaire.

Il évoque le fait d'embaucher MICHEL Marion à 35h00 jusqu'au retour de Madame VIVIER et ensuite de la garder à 25h00.

Pour cela il propose une ouverture de poste à 35h00 pour pouvoir l'embaucher directement par la mairie et d'économiser les 10% de frais pris par le centre de gestion.

Madame MOLTO rappelle qu'un poste a été ouvert l'année passée et Monsieur MAILLARD confirme et explique que c'était pour recruter un agent technique.

Il explique la différence entre contractuelle et titulaire.

Monsieur FOURNIE demande s'il y a un changement dû à la titularisation de Mme Vivier.

Monsieur le Maire évoque le poste de Madame ROCHE Guénaëlle.

POUR : 8 votes (majorité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 3 votes

3- Subventions et associations 2025 / Convention Petit à Petit

Convention de Petit à Petit

Madame PICOCHÉ explique le projet mis en place avec l'association Petit à Petit dont le siège social se trouve à Cruscades. La pièce du bas de l'ancienne école a été rénovée pour créer une salle d'activité.

Un lundi sur deux en semaine impair de 8h30 à 12h30, l'ALEP accueillera les parents et enfants de 0 à 6 ans pour qu'ils puissent se réunir et échanger. Ce dispositif permet de combattre l'isolement parental. Les semaines impaires à Villedaigne et les semaines paires à Névian. Cela permet de diviser en 2 les frais.

Les enfants de Raissac peuvent être aussi accueillis sur les 2 sites.

Il y a un objectif pédagogique, pour aider au développement et à l'autonomie de l'enfant, et les préparer à la vie sociale.

Monsieur SAINT EVE demande les explications sur la tranche d'âge car il y a l'école à partir de 3 ans.

Madame PICOCHÉ explique que c'est également ouvert pendant les vacances. Les nounous peuvent également participer.

Une demande de subvention de 4000€00 est faite par l'association petit à petit, montant divisé en deux : 2000,00 € Villedaigne et 2000,00€ Névian.

Attributions d'une subvention de 2000€ par la mairie de Villedaigne pour l'année 2025, l'autre moitié sera donné par la mairie de Névian.

Demandes de subventions 2025 :

Madame PICOCHÉ explique les demandes de subventions pour chaque association.

ACCA demande 700,00 € en 2024, ils demandent 100,00 € supplémentaire. Cette association aide la commune lorsqu'il y a des soucis d'animaux sauvages.

AFDAIM demande 100,00 € en 2024 l'opération a bien marché elle est donc renouvelée pour 2025, pour un montant de 100,00 €.

Association de musculation a eu 0,00 € en 2024, le président n'ayant pas donné les informations demandées aucune subvention ne sera accordé à l'association pour cette année.

Initial drift demande 300,00 € en 2024, ils demandent 200 € en plus pour 2025, donc 500,00 €. Cette demande d'augmentation n'étant pas justifiée, le montant reste à 300,00 €.

La boule mouillée demande 600,00 € en 2024, la même somme est demandée et acceptée pour 2025. Il y eu un mouvement de bureau début 2025.

La Gaule villedaignoise demande 800,00 € en 2024 ils demandent la même chose, comme ils font 3 lâchés de poisson et nettoie l'Orbieu la demande est accepté.

Villedaigne en fête demande 3000,00 € en 2024, ils redemandent le même montant.

Madame PICOCHÉ se justifie de ce montant car la fête du village se déroulant l'été demande ce montant-là pour le groupe musical par exemple.

SOS Chânimmo demande 500,00 € en 2024 ce montant n'est pas modifié pour 2025.

Omnisport demande 800,00 € en 2024 ils demandent 1000,00 € la demande n'étant pas justifié, le montant reste de 800,00 €.

Donneur de sang demande 200 € en 2024 le montant reste inchangé.

MJC demande 500,00 € en 2024, la demande pour 2025 est de 550,00 €, ayant des enfants de la commune, il y a un déplacement à Paris pour la finale des majorettes, la demande est validée.

Team Patate a demandé 100,00 € en 2024, ils demandent 500 € pour le transport /repas des compétitions, la subvention sera de 200,00 €.

Petit à petit demande d'une subvention 2000,00 € pour la venue de l'association dans la nouvelle salle de la mairie.

Monsieur AUBRESPY, président de l'association omnisport et Madame PICOCHÉ, présidente de l'association VILLEDAGNE EN FÊTE, n'ont pas l'autorisation de voter, ils sortent de la salle.

POUR : 8 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

4- Participation Communal au SIVOM

Le SIVOM demande 20 € 00 par personne en 2024 et baisse son tarif en 2025 à 15 € 00 par personne.

La demande se porte sur le fait de fiscalisé.

En 2024, le conseil avait échangé sur le fait que si ça augmentait en 2025, ils penseraient à fiscaliser. Comme il y a une baisse, ils refusent, le montant sera donc de 8670 € 00 pour 578 habitants.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

5- CFU et affectation du résultat

Explication sur la fusion entre le compte de gestion et le compte administratif pour créer le CFU.

Il y a eu une erreur de saisie en 2022. Une perte a été notée en excédent.

Elle a été validée par la trésorerie. L'erreur a été constatée en 2024. De plus, la trésorerie a demandé de passer 198 000 € pour combler le déficit de 2022.

Monsieur le Maire a repris tous les budgets depuis 2020 et un écart d'environ 230 000,00 € a été constaté.

Il rappelle que cette erreur concerne le budget 2023.

Avec le CFU ce genre d 'erreur ne sera plus possible.

Un échange a eu lieu avec la trésorerie pour se rendre compte des deux erreurs :

L'affectation de résultat mis en excédent au lieu d'une perte et l'acceptation de la trésorerie en 2023.

Le directeur de la trésorerie Monsieur SUBIAS est venu en mairie pour prendre chacun la responsabilité du problème et le résoudre.

L'excédent de fonctionnement reporté au budget de 2025 sera de 539 820.28 €.

Monsieur FOURNIE accuse Monsieur le Maire d'avoir caché des informations. Monsieur le Maire lui répond qu'il est de mauvaise foi et explique que le fond du problème a été soulevé, lors des réunions de bureau mais également en réunion de travail avec les élus en préparation du budget, le 04 mars 2025.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

6- Mise en place de la fongibilité des crédits :

Cette mesure permet de faire un transfert de disponibilité dans un même chapitre. Cela évite de faire une décision modificative du budget en cours d'année et donne l'autorisation au maire de faire ce transfert.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

7- Vote Taux d'imposition 2025 :

Depuis plusieurs années la commune a gardé le même taux d'imposition.

Pour 2024, le montant était 209 341,00 €.

Pour 2025, la projection est de 214 750,00 €.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

8- Choix des projets 2025

7 projets proposés :

- Projet voirie plaine sud

Attente de la réponse du département pour la subvention qui est prévu vers 7-8 avril 2025.

Si un emprunt est fait, il sera fait par le SIVOM de Ginestas.

Une réflexion est proposée au sujet de l'enfouissement des lignes électriques (+ 50 000 € environ à prévoir).

Il faudra contacter Monsieur Lallemand pour échanger sur l'enfouissement des poubelles.

- Achat d'une remorque.
- Achat d'un 2ème défibrillateur pour la mairie.
- Achat de panneaux d'affichage pour la mairie.
- Eclairage public 3ème tranche (sous réserve de l'accord du SYADEN)
- Aménagement du stade : Toilette avant l'été et le Pumptrack se divise en 2 parties la maîtrise d'œuvre en 2025 et la construction en 2026.
- Le ripisylve dépend de la convention avec le SMMAR.

4 projets à étudier par le conseil municipal :

- Aménagement du stade : Pumptrack (étude du projet) + toilette
- Ripisylve
- Plaine sud
- L'éclairage public 3ème tranche

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

9- Autorisation pour Monsieur le Maire d'exécuter les projets 2025 et l'emprunt.

Les votes sont reportés.

10- Participation aux mutuelles et complémentaires

Deux choix s'offrent aux communes, prendre une mutuelle santé et prévoyance avec un contrat groupé ou participer aux frais des mutuelles de chaque salarié. Etant une petite mairie avec peu de salarié, c'est plus avantageux de donner une participation d'un montant total de 22,00 € brut par agent et par mois à partir d'avril 2025.

La participation à la prévoyance est de 7,00 € brut par salarié par mois à partir de janvier 2025, c'est rétroactif et la participation santé est de 15,00 € brut par agent et par mois à partir du 1^{er} avril 2025.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

11- Convention de la Tempora

Le projet de la Tempora aura lieu le 8 juillet 2025 en partenariat avec le Grand Narbonne. Pour l'officialiser, nous devons signer une convention.

POUR : 11 votes (unanimité)

CONTRE : 0 vote

ABSTENTION : 0 vote

Questions diverses :

Le projet photovoltaïque d'AKUO est à nouveau remis en cause au tribunal par Madame RANNOU Cyrielle, il peut y avoir une incidence sur le début du projet.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} avril 2025 à 20h00.

Fin de la séance à 22h45

Secrétaire de séance

MARY Christine



Le Maire

MAILLARD Sylvain

